

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CONSEIL SUPERIEUR DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

LOI N° 021-92 DU 20 AOUT 1992

PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 017-92 DU 11 JUIN 1992
PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 007/92 DU 9 AVRIL 1992
PORTANT MODIFICATION DU CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTO-
RALES A ACCOMPLIR DURANT LA PERIODE DE TRANSITION.-

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA REPUBLIQUE A DELIBERE ET ADOPTE,
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR
SUIT :

ARTICLE 1ER.- La présente loi a pour objet de modifier la loi n° 017/92
DU 11 Juin 1992 portant modification de la loi n° 007/92 du 9 Avril 1992
portant modification du calendrier des opérations électorales à accomplir
durant la période de transition.

ARTICLE 2.- Le calendrier des opérations électorales à accomplir durant
la période de transition, fixé par l'article 2 de la loi n° 017/92 du 11
Juin 1992 visée à l'article 1er ci-dessus, est modifié comme suit :

- Elections Législatives : - Mercredi 24 Juin 1992 (1er tour) ;
- Dimanche 19 Juillet 1992 (2è tour) ;
- Elections Sénatoriales : - Dimanche 26 Juillet 1992 ;
- Elections Présidentielles : - Dimanche 02 Août 1992 (1er tour) ;
- Dimanche 16 Août¹⁹⁹² (2ème tour).

ARTICLE 3.- La présente loi qui abroge toutes les dispositions antérieures
contraires, sera publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme
loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 20 AOUT 1992